

La prudence leur conseillait de se taire. Aussi, à l'exception du Père Maimbourg (1) et du P. de la Chaize que sa position obligeait à prendre un parti et à se prononcer sur le différend, ces religieux, dans tous les lieux où la question de la régale était agitée, évitaient avec soin d'émettre un opinion et observaient la neutralité la plus stricte. Ils avaient reçu les copies du bref, et ils étaient dans un cruel embarras, lorsque, fort à propos pour eux, intervinrent à Toulouse et à Paris, des arrêts qui leur défendaient, « sous peine de déchéance, de publier et exécuter aucuns brefs. » Il ne leur restait plus qu'à se soumettre. « Cet acte de respect envers les lois du royaume avait pour eux une gravité qui n'échappa à personne, et en 1761, lorsque Louis XV consulta les évêques français pour savoir si l'obéissance des Jésuites à leur général n'entraînait point quelque danger, l'assemblée générale du clergé rappela le fait que nous racontons, et elle ajouta : « Ce seul fait prouve, mieux que tous les raisonnements, que tous les Jésuites sont persuadés que l'obéissance à leur général, telle qu'elle est prescrite par leurs constitutions, ne les oblige point dans tout ce qui pourroit être ordonné de contraire à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à leurs souverains (2). »

Mécontents de leur abstention, les prêtres du diocèse de Pamiers les accusèrent aussitôt auprès du Pape de ne pas obéir à ses ordres ; mais les Jésuites se défendirent avec habileté en faisant valoir de leur mieux l'extrême difficulté de leur position.

Dans l'espoir que le pape transigerait, Louis XIV s'était emparé à deux reprises du comtat d'Avignon ; mais Innocent XI, loin de céder en quoi que ce fût sur les questions en litige, fulmina contre le roi un bref d'excommunication, et chargea encore les Jésuites de la mission plus que délicate de le lui remettre. Le père Dez (3), celui d'entre eux auquel échut ce mandat,

(1) Le Pape Innocent XI exigea le renvoi, de la Compagnie de Jésus, du P. Maimbourg qui avait fait un traité sur la régale, dans lequel il défendait les droits du roi.

(2) Histoire de la Compagnie de Jésus par M. Crétineau-Joly.

(3) Consulter la curieuse Histoire de la Compagnie de Jésus, par